

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00740

Numéro SIREN : 379 492 374

Nom ou dénomination : N.D.K.

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2018 sous le numéro de dépôt A2018/006793

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN



546752

Dénomination : N.D.K.
Adresse : Chemin de la Fauceille Espace Automobile 66000
Perpignan -FRANCE-

n° de gestion : 1990B00740
n° d'identification : 379 492 374

n° de dépôt : A2018/006793
Date du dépôt : 06/11/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
12/10/2018



546752

N.D.K.
Société Anonyme
au capital de 10 000 000 euros
Siège social : Espace Automobile
Chemin de la Fauceille
66000 PERPIGNAN
379 492 374 RCS PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 12 octobre,
A 16 heures au siège social,

Les actionnaires de la société **N.D.K.**, société anonyme au capital de 10 000 000 euros, divisé en 251 244 actions de 250 euros chacune, dont le siège est Espace Automobile - Chemin de la Fauceille, 66000 PERPIGNAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 26 septembre 2018 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Didier CHABRIER**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Christine CHABRIER et la **SOCIETE CIVILE DE PORTEFEUILLE DE LA FAMILLE CHABRIER** représentée par **Madame Christine CHABRIER**, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La société **F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES** et la société **GRANT THORNTON**, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoquées le 26 septembre 2018, sont absentes et excusées.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 250 339 actions sur les 250 339 actions ayant le droit de vote, en conséquence, l'Assemblée, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, de nommer :

La société **BMA AUDIT**,
Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
domiciliée 17, rue des Palourdes - BP 6 - 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société **BMA AUDIT** a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confiée et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, de nommer :

La société **BMA EXPERT**,
Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Montpellier
domiciliée 17, rue des Palourdes - BP 6 - 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE
en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société **BMA EXPERT** a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confiée et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

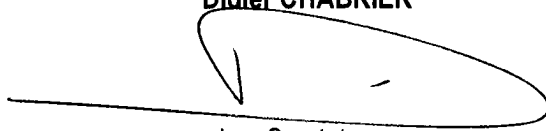
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Didier CHABRIER

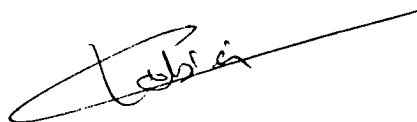
A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end.

Les Scrutateurs

Christine CHABRIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.

Pour la **SCP DE LA FAMILLE CHABRIER**
Christine CHABRIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.